

CONGÉS PAYÉS ET MALADIE, L'IMPACT DE LA LOI DDADUE DANS LES TRAVAUX PUBLICS

Objectifs

La récente réforme des congés payés introduite par la loi DDADUE du 22 avril 2024 bouleverse les pratiques établies dans le secteur des Travaux Publics. Notre formation d'1/2 journée vous permet de comprendre ses implications concrètes et d'adapter vos procédures internes.

Public

Dirigeants et opérationnels, DRH, RRH, Managers, Gestionnaires

Durée

Une demi journée

Tarif

Nous consulter

Dates

Nous consulter

Lieux

- Petit-Couronne (76)
- Saint-Contest (14)
- Distanciel

Prérequis

Aucun
Chaque stagiaire doit apporter son ordinateur

Positionnement

Demande à l'initiative de l'entreprise

Délai d'accès

Selon la prochaine date de formation prévue (voir calendrier) avec délai de réponse maximum de 10 jours à compter de la demande.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter Gil DELAUNEY, notre référente handicap, à l'adresse suivante : g.delauney@fntp.fr. Des aménagements peuvent être étudiés.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Mise en application pratique par la résolution de cas concrets
- Remise d'un support d'évaluation complet

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'appréciation à l'issue de la formation

Points clés de la formation

- Analyse détaillée des nouvelles dispositions légales
- Impact sur les relations avec les Caisses de congés payés
- Gestion des demandes des salariés actuels et anciens
- Opportunité de négocier un accord d'entreprise
- Adaptation des procédures internes

Validation

- Attestation de fin de formation

Poursuite de parcours

- Possibilité de compléter cette formation par une formation sur une des thématiques abordées durant la session

Contact

Pour toute information ou devis, merci de nous adresser une demande par mail à l'adresse suivante : formatpnormandie@fntp.fr – 02.35.61.02.71

Taux de satisfaction pour l'année 2024 : NC
Taux de réussite : NC

Mise à jour septembre 2025

*sur les personnes ayant passé l'examen